

MAGIE ET CURIOSITÉ

Trois défis à relever

Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances. C'est avec grand plaisir que je vous retrouve, pour une année magique et pleine de surprises. Amusez-vous bien...



1. Le foulard dansant : Faites apparaître un foulard de soie sorti de nulle part et montrez à votre auditoire que ce foulard sait très bien danser. Surtout sous votre contrôle.

2. Mentalisme coloré : Le magicien arrive à deviner la couleur d'un stylo que le spectateur lui met dans la main. Tout cela en lui tournant le dos. Hallucinant.

3. Défi : Quatre crayons sont placés sur la table et forment une pelle. Une pièce de 2€ empruntée au spectateur est placée à l'intérieur. Vous proposez au propriétaire de la pièce de la faire sortir de la pelle, juste en bougeant deux crayons. S'il n'y arrive pas, la pièce est à vous.



Plus d'infos sur www.douda.org

7 AU JARDIN

Une mâche à semer

Bernard Texier, jardinier amateur à Buxerolles, nous donne ses conseils de saison.



Vous venez de récolter ail, oignon et échalote. Derrière ces condiments, un semis de salade aura toute sa place et bénéficiera des bienfaits des restes de racines ou feuilles sèches qui jonchent le sol. La mâche appréciera cet emplacement. Griffiez légèrement la surface pour niveler le terrain et retirez les mauvaises herbes. Surtout, pas de bêchage. La mâche a horreur des terres meubles. Un sol dur lui sied beaucoup mieux. Sur ce sol ainsi préparé, semez les graines à la volée ou en sillons, selon votre préférence. Nouveau léger griffage pour les couvrir et étalez de la paille de lin ou de chanvre, pour une

bonne levée des semis. Ces travaux terminés, tassez le sol avec le dos d'une pelle et arrosez copieusement jusqu'à la levée. Tenez votre planche humide, en arrosant, par temps sec, tous les deux jours.

€ VOTRE ARGENT

Ce qu'est l'épargne salariale

Chaque mois, le « 7 » décode un terme économique, en partenariat avec le site Internet lafinancepourtous.com

L'épargne salariale est un dispositif d'épargne qui permet au salarié de se constituer un capital avec une participation de l'employeur. Un actif sur trois en bénéficie en France, et près de 250 000 entreprises disposaient, en 2011, d'un mécanisme d'épargne salariale, contre seulement 130 000 en 2004. Elle s'appuie principalement sur la parti-

cipation aux bénéfices (obligatoire pour les entreprises de plus de cinquante salariés) et sur l'intéressement, facultatif, permettant d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Cette forme d'épargne est mise en place par l'employeur qui le souhaite, après discussion avec les organisations syndicales. Cela permet au salarié d'y placer soit son intéressement, soit sa participation, soit des versements volontaires. Ces sommes sont alors investies sur un support d'épargne librement choisi par le salarié. En fonction du versement effectué par le salarié, l'employeur peut

compléter cette somme par un abondement, c'est-à-dire une somme complémentaire versée par l'entreprise. Il a alors le choix, selon les plans, entre un capital, une rente viagère ou un mixte des deux formules.

PEE ou Perco ?

Il existe plusieurs formules d'épargne salariale, mais les plus fréquentes sont le Plan épargne entreprise (PEE) et le Plan épargne retraite collectif (Perco). Dans un PEE, les sommes sont bloquées un minimum de cinq ans, alors que, dans un Perco, les sommes ne sont res-

tituables qu'au moment de la prise de retraite effective. Cependant, il existe quelques exceptions pour récupérer son épargne avant le terme des cinq ans ou de la prise de retraite. Par exemple, le mariage du salarié, le décès, l'invalidité, le licenciement, l'acquisition de la résidence principale, des travaux d'agrandissement... Les sommes versées sur ces plans d'épargne bénéficient d'exonération fiscale sur les plus-values réalisées. En cas de sortie en rente, celle-ci est fiscalisée avec les autres pensions de retraites perçues. Seuls les prélèvements sociaux sont dus dans tous les cas.



BD

« Fatale »

L'association poitevine « 9^e Art en Vienne » décode pour nous l'actualité BD nationale et internationale. Cette semaine, « Fatale », de Cabanes, ancien collaborateur de Pilote et Fluide Glacial, Grand Prix de la ville d'Angoulême 1990.

Après trois heures d'une partie de chasse infructueuse dans la campagne, François Roucart a la surprise de rencontrer Mélanie Horst, qui s'était pourtant rendue à la gare la veille après avoir fait ses adieux. Avant qu'il n'ait le temps d'en savoir plus,

la jolie brune l'abat de trois coups de fusil. Lorsqu'elle descend du train dans la cité portuaire de Bléville, le lendemain matin, Mélanie est devenue blonde et s'appelle désormais Aimée Joubert...

Trois ans après la parution de La Princesse de sang, Max Cabanes retrouve l'œuvre de Jean-Patrick Manchette, toujours épaulé par le fils de ce dernier, Doug Headline, pour l'adaptation de ce roman noir. Le récit nous entraîne dans la France de la fin des années 70, sur les traces d'une tueuse qui va



pénétrer le microcosme des notables d'une ville de province. Cette critique au vitriol de la petite bourgeoisie de l'époque est magistralement et fidèlement adaptée.

Le public poitevin aura la chance de rencontrer l'auteur, Cabanes, présent à l'Espace Mèdès-France le 5 septembre prochain, date de sortie de l'album, pour une rencontre exceptionnelle organisée par l'association 9^e Art en Vienne, et accompagnée d'une exposition de planches retraçant sa carrière.

« Fatale ». Dessin et scénario : Cabanes, d'après J-P Manchette - Éditions Dupuis / Sortie le 5 septembre 2014.

CONTINENTAL HORIZONS

FORMATIONS EN LANGUES
depuis 1997

*Formations, Coaching,
Traduction, Interprétariat,
Secrétariat et Assistanat Multilingues*

« Elargissez vos Horizons
avec Continental Horizons ! »

15 Place d'Armes, 86150 L'Isle Jourdain
Tél. : 05 49 84 17 73

www.continental-horizons.com